

Accord d'engagement volontaire des Sélectionneurs de lapins

à la Charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire
et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

L'entreprise de sélection génétique

adhère à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres partenaires signataires et s'engage à respecter les

engagements suivants :

Engagements du SYSELAF

- Faire évoluer les modalités de production et d'utilisation des animaux reproducteurs de l'espèce lapin en sélection et multiplication (Norme NF V 47-001) pour répondre aux nouvelles conditions de production et aux nouveaux besoins de la filière.
- Poursuivre et financer avec le concours de l'interprofession et de l'INRA les travaux de recherche et de sélection dont les buts sont l'amélioration à la résistance aux pasteurelles et autres agents pathogènes à l'aide de la génomique.

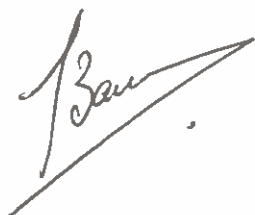
Engagements de l'entreprise

- Dans le cadre des programmes de suivi des élevages de sélection mis en place avec le vétérinaire conseil :
 1. diminuer la consommation d'antibiotiques pour les animaux en sélection et en multiplication,
 2. établir un bilan annuel de la consommation par des indicateurs validés par l'Interprofession.
- Faire appliquer aux multiplicateurs l'accord d'engagement volontaire des éleveurs. Pour veiller à la bonne application de celui-ci, mettre en place un plan de suivi approfondi des multiplicateurs en collaboration avec le vétérinaire du schéma de sélection.
- Définir lors de la mise en place d'un cheptel le programme de réception et de préparation des animaux le mieux adapté à l'élevage, en relation avec l'éleveur, son encadrement technique (groupement ou fabricant d'aliment) et son vétérinaire.

Fait à Roussay

Le 31 / 03 / 2012

Signature du Directeur



Cachet de l'entreprise

HYPHARM S.A.S.

"La Corbière"

49450 ROUSSAY - FRANCE

Tél. 02 41 70 36 90 - Fax 02 41 75 31 67

Au capital de 2 692 641 Euros

N° d'identification : 351 350 491 RCS Angers

N° de TVA intracommunautaire : FR 15 351 350 491